



Procès-verbal de séance Réunion du Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2025

L'an 2025, le 16 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Mévoisins s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Ann GRÖNBORG, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 10/07/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 10/07/2025.

Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme GRISON Gwendoline, M. ROY Michel, Mme LECOURTOIS Françoise, M. PITEL Emmanuel, Mme HUNAUULT Sophie, M. LE BERRE Laurent et M. ECHEVILLER François.

Absents excusés :

- M. CORRE Roland, procuration à M. ROSSIGNOL Patrick,
- Mme LIMA Isabel,
- Mme PILON Eloïse,
- M. GAUDISSERT Olivier,
- Mme BELLANGER Marie-Christine.

1. Élection du secrétaire de séance

Monsieur François ECHEVILLER est élu secrétaire de séance.

2. Approbation du PV de la réunion du 7 avril 2025

Le procès-verbal, remis en séance, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

3. Travaux d'enfouissement des réseaux (délibération 2025.26)

Madame le maire rappelle que l'estimation du Syndicat Energie Eure et Loir pour programmer l'enfouissement des réseaux rue de la République, s'élève à 86 600 € à la charge de la commune avant autre subvention.

Elle évoque également les demandes de financement auprès du FDI et de la DETR :

- dans le cadre de l'appel à projets commun DETR -DSIL, la commune a obtenu 25 900 €,
- dans le cadre de la commission permanente du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, la commune a obtenu 43 300 €.

Par ailleurs, La Communauté de Communes travaille actuellement sur le projet de remplacement de la conduite d'eau potable sur ce tronçon, qui inclut également le remplacement des compteurs et des segments de canalisations en plomb.

Pour permettre la réalisation simultanée de ces deux chantiers, Madame le maire demande au Conseil de valider le plan de financement et de donner le feu vert pour le démarrage des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

- 25 900 € de la DETR -DSIL,
- 43 300 € du FDI,
- 17 400 € en autofinancement par la commune.

Les travaux sont prévus pour début 2026.

Madame le maire souligne l'importance de ces travaux pour assurer la modernisation des infrastructures et la sécurité des usagers de la rue de la République.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4. Travaux de mise en accessibilité de l'église (délibération 2025.27)

Madame le Maire signale que, depuis plusieurs mandatures, la commune ne respecte pas les obligations relatives à l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) à l'église.

En attendant que le projet d'aménagement autour de l'église prenne forme, le conseil a décidé de solliciter une subvention pour mettre en place une rampe provisoire.

Le coût total de cette installation s'élève à 2 400 € TTC. La préfecture, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), a accordé une subvention de 980 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et à lancer les travaux.

5. Subvention aménagement de sécurité

Madame Le Maire rappelle que la commune a sollicité le service aménagement d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) afin d'être assistée dans le cadre d'une étude de faisabilité relative à divers aménagements de sécurité, visant à réduire la vitesse et à mieux protéger les piétons.

Ces travaux de voirie consistent en :

- aménagements de passages piétons,
- mise en place de radars et de feux pédagogiques,
- sécurisation des accès vers le city stade,
- mise en place d'une signalisation à 30 km/h, avec panneaux et marquages au sol.

Après avoir présenté l'étude de faisabilité, accompagnée de propositions techniques et d'une estimation, au Conseil le 8 janvier 2025, la commune a déposé une demande de subvention au titre du FDI 2025.

Madame Le Maire informe les Conseillers que le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police, a accordé une aide d'un montant de 14 348 €.

Un groupe de travail est constitué en séance, en liaison avec la commission travaux, pour se réunir le 3 septembre 2025, afin d'avancer sur ce dossier.

6. Travaux abribus

Madame le Maire rappelle la construction de deux abribus sur les quatre prévus en 2023. Il reste donc deux abribus à construire afin de servir les jeunes, les enfants ainsi que leurs parents par secteur de la commune. La demande de subvention a été acceptée en 2024.

Le coût du projet est estimé à 15 220 € HT et en 2024 la commission permanente du Conseil Départemental a attribué une subvention de 7 534 €.

Madame le Maire propose de choisir les entreprises afin de débiter les travaux d'ici la fin de 2025 pour au moins un des deux abribus.

Il convient donc rapidement de travailler sur l'emplacement et de valider les travaux.

7. Approbation de la motion contre la création d'une EPF en région Centre-Val de Loire (délibération 2025.28)

Le 8 janvier 2025, le Conseil a confié un dossier concernant une maison rue de la République à l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France, avec pour mission de racheter l'immeuble au propriétaire, puis d'effectuer des travaux nécessaires pour éviter une mise en péril.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'EPFLI Foncier Cœur de France :

L'État souhaite créer un établissement public foncier d'État sur la Région Centre -Val de Loire.

Aucune stratégie, ni réflexion n'ont été produites et communiquées auprès des élus locaux, des instances des collectivités concernées et des EPF existants.

Aujourd'hui l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit son rôle auprès des collectivités, le tout avec des coûts de fonctionnement minimisés. Sa souplesse, sa réactivité, son autonomie financière et sa gouvernance par les élus locaux exclusivement, garantit une gestion de proximité, efficace et adaptée aux réalités du territoire. Le montant de TSE (la taxe additionnelle aux quatre taxes directes locales permet de financer les missions d'acquisition, de portage et d'aménagement foncier des EPF) est voté chaque année par AG au regard des besoins de l'activité de l'EPF (acquisitions et travaux).

L'EPFLI demande notre soutien en votant une motion contre la création d'un Établissement Public Foncier (EPF) d'État en Région Centre -Val de Loire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter la motion suivante :

- refuser catégoriquement la création d'un Établissement Public Foncier d'État sur le territoire de la région Centre-Val de Loire,
- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d'un outil d'État qui n'apporterait rien de plus que l'outil local,
- faire respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur de l'attractivité de leurs territoires avec le soutien de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

- respecter le principe de libre administration des collectivités locales,
- affirmer que l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en accepte les termes et vote la motion proposée.

8. Mévoisins – Village d'avenir

Madame le Maire rappelle que le programme d'ingénierie « Villages d'avenir » a été officiellement lancé le 1^{er} janvier 2024, et vise à offrir aux communes rurales sélectionnées un accompagnement personnalisé dans la conception et la réalisation de projets d'aménagement et de développement, que ce soit sur des sujets de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement d'espaces publics, de déploiement de solutions de mobilité, d'accompagnement des transitions écologiques et énergétiques, etc...

Depuis sa mise en œuvre opérationnelle à l'été 2024, 2 498 communes ont été sélectionnées par les préfetures et ont ainsi bénéficié du soutien de l'un des 120 chefs de projets.

En 2025, 8 communes en Eure et Loir, dont Mévoisins, sont entrées dans ce dispositif.

Nous avons fait une liste des projets en cours et à venir dans la commune qui pourraient bénéficier de ce type d'accompagnement.

9. Demande de subvention pour un projet scolaire (délibération 2025.29)

Madame le Maire présente la demande écrite de Madame GIARDI, institutrice au RPI, d'une aide des communes pour un projet scolaire basé sur le cirque pour les CM1 et CM2 et qui sollicite une subvention de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 100 € pour ce projet scolaire autour du cirque.

10. Statuts du SIRP (délibération 2025.30)

Madame le Maire passe la parole à M. François ECHEVILLER, l'un des quatre délégués de la commune au conseil syndicat du SIRP.

Celui-ci évoque la délibération prise par la commune de St Piat le 23 janvier 2025 demandant de modifier sa représentativité au sein du SIRP en portant le nombre de ses membres au sein du conseil syndical du SIRP de 4 à 6, en proportion de sa participation financière de 39%, sur le fondement de l'article L5212-30 du CGCT.

Un courrier de la préfecture du 3 avril 2025 rappelle la nécessité que cette demande soit transmise rapidement par le président du SIRP à chaque commune afin que les conseils municipaux respectifs se positionnent sur cette demande.

Par e-mail du 22 mai 2025 adressé aux 3 autres communes, le SIRP les sollicite pour accepter ou non la demande de la commune de St Piat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la demande de la commune de St Piat de porter à 6 le nombre de ses délégués au sein du SIRP,
- à condition que les statuts du SIRP soient modifiés pour tenir compte de cette nouvelle répartition des 16 sièges du SIRP en fonction du nombre d'élèves de chaque commune, portant ainsi à 5 le nombre de sièges de Mévoisins, en vertu des articles L5212-7-1 et L5212-30 du CGCT.

11. Point sur le SIRP

Madame le Maire rappelle que le budget 2025 du SIRP a été arrêté par la Préfecture sur propositions de la Chambre Régionale des Comptes du Centre – Val de Loire.

Un point sur le SIRP a été fait avec la Secrétaire Générale de la Préfecture lors de sa visite dans la commune le mercredi 2 juillet 2025.

12. Questions diverses

- **Jardin de biodiversité :**

Une réunion avec les voisins proches (Madame & Monsieur LE BERRE) et une réunion de Quartier ont été organisées pour préciser ce projet.

- **Cérémonie citoyenne et carte électeur :**

Une cérémonie citoyenne avec remise de cartes d'électeurs aux jeunes titulaires s'est tenue le vendredi 27 juin 2025 en présence de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture.

- **Repas des aînés**

Le repas des aînés a été offert par la mairie à 42 personnes enchantées par ce moment de convivialité partagée le vendredi 27 juin 2025 à midi.

- **Église :**

Une intervention est prévue fin août pour la fourniture et la pose de 16 planches d'abat-son pour limiter l'intrusion des eaux de pluie. Coût : 2 851,00 € HT.

Les Conseillers demandent à ce que le reste à charge pour la commune (800 € HT.) soit pris en charge par le maître d'œuvre.

- **Parcelle ZE0042 :**

Le Conseil valide l'installation d'un local de transformation électrique (19 m²) moyennant un loyer de 2000€.

- **Parcelles AB 204, AB 205 et AB 206 :**

Les propriétaires souhaitent céder à la commune 3 parcelles avec servitude de passage situées le long de l'Eure. Les Conseillers demandent à ce que les arbres sur cette servitude soient abattus au préalable.

- **Visite de la Secrétaire Générale de la Préfecture :**

La Secrétaire Générale de la Préfecture a effectué une visite dans la commune le mercredi 2 juillet 2025, et notamment sur les sites du café/restaurant de l'Arbre de la Liberté et de l'Église.

- **Formation secours :**

Une formation d'initiation aux gestes qui sauvent sera proposée le samedi 4 octobre 2025 de 10h à 12h à la mairie (limité à 15 personnes sur inscription).

- **Arrêté de la Préfecture relatif aux modalités d'entretien régulier des cours d'eau du département d'Eure et Loir :**

Les riverains sont tenus d'entretenir régulièrement les cours d'eau. A défaut, un entretien d'office pourra être réalisé et refacturé aux riverains défaillants.

- **Conflit de voisinage :**

Une médiation a été mise en place pour résoudre un conflit de voisinage Impasse des Ormes - Lotissement Chimay 2.

- **Programme des animations 2025 et 2026 :**

- PIANO
- NOVO QUARTET le jeudi 2 octobre 2025
- GOSPEL en novembre 2025
- spectacle pour enfants en décembre 2025

- **Participation aux évènements / organisation :**

- des remerciements ont été formulés le 13 juillet aux bénévoles pour leur aide lors du festival de musique du 14 juin 2025,
- une nouvelle édition de notre Vide Greniers se tiendra le 7 septembre 2025.

Fin de la séance à 21h30

Secrétaire de séance,
François ECHEVILLER



Madame le Maire,
Ann GRÖNBORG

